

# Le caractère religieux de la Vendée

par Jean de Viguerie

Au caractère religieux de la Vendée, les historiens ne s'intéressent guère actuellement. Ou bien ils n'en parlent pas, ou, s'ils en parlent, c'est pour mémoire<sup>1</sup>. Une simple mention ne suffit pourtant pas. Il faut essayer de comprendre la spiritualité des Vendéens. Il faut tenter aussi de définir le rapport entre leur religion et leur combat contre la révolution.

## Le mouvement religieux antérieur à la guerre

LE mouvement pour la défense de la religion est antérieur au soulèvement. La guerre de Vendée proprement dite ne commence qu'au mois de mars 1793, mais une longue période de troubles la précède, et l'origine de ces troubles est religieuse. Pendant toute la durée des années 1791 et 1792, presque tout le pays, formé par les quatre départements de Loire-Inférieure, Mayenne et Loire, Vendée et Deux-Sèvres, se trouve en état d'active et dure résistance à la politique du nouveau régime en matière de religion<sup>2</sup>.

Les populations protestent pour deux raisons.

La première est qu'on les prive de leurs curés. L'assemblée nationale a créé une nouvelle Église. Cette nouvelle Église est une Église d'État ; elle n'a pas de lien organique avec le pape ; c'est une Église schismatique<sup>3</sup>. Évêques et curés doivent prêter serment d'obéissance à la Constitution civile du clergé, loi de cette nouvelle Église. S'ils refusent, on les destitue. Or, dans les quatre départements que nous venons de citer, la proposition

---

<sup>1</sup> — On traite, bien sûr, de la question des prêtres réfractaires, mais jamais de la religion elle-même. Par exemple, pas un mot sur le sujet dans les différents ouvrages de M. Reynald Sécher ; pas un mot dans les actes du colloque *Les résistances à la Révolution* (Imago, Paris, 1987) ; quant au colloque *La Vendée dans l'histoire* (La Roche-sur-Yon, 22-25 avril 1993), colloque international comportant plusieurs dizaines de communications, la religion n'était même pas inscrite au programme.

<sup>2</sup> — Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre ouvrage, *Christianisme et Révolution. Cinq leçons d'histoire de la Révolution française* (2<sup>e</sup> édition, Paris, 1988), deuxième leçon : « La nouvelle Église ».

<sup>3</sup> — *Ibid.*

des refus s'élève à plus de 70%<sup>4</sup>. Ce sont donc ici près des trois quarts des pasteurs qui doivent céder la place et s'en aller au grand désespoir de leurs paroissiens. Car l'attachement des paroisses à leurs curés semble plus fort dans ces provinces de l'Ouest que dans le reste de la France. Les curés tenaient dans la vie paroissiale une place très importante. Ils participaient toujours aux assemblées de paroisses. On les désignait souvent comme exécuteurs testamentaires. Enfin, dans la région des Mauges (qui sera l'épicentre du soulèvement), ils étaient presque toujours originaires du pays. Entre eux et leurs ouailles, il y avait donc une confiance qui n'existait pas dans d'autres provinces et qui faisait d'eux, dans ces régions où la noblesse était peu nombreuse et assez peu influente, les protecteurs naturels des populations. Quand on les destitua, ce fut l'inquiétude, et quand on les expulsa, l'affolement : qu'arrivait-il ? Que signifiaient ces mesures barbares ? « Notre religion, dirent dans une pétition les habitants des Cerqueux de Maulévrier, notre religion et nos prêtres sont certainement nos plus chères propriétés, et pourquoi voudrait-on nous en priver<sup>5</sup> ? »

La deuxième raison de ce mécontentement populaire est la suppression de plusieurs paroisses, bientôt suivie, après inventaire, de la fermeture des églises. La Constitution civile du clergé prescrivait en effet de remanier la carte des circonscriptions ecclésiastiques et de supprimer les plus petites. En Vendée, les administrations locales proposent 89 suppressions, ce qui, pour un total de 333 paroisses, représente une proportion de 26,7%<sup>6</sup>. En Mayenne et Loire, 70 paroisses sont effectivement supprimées, soit 20% du nombre total<sup>7</sup>. Les habitants ne comprennent pas. Ils se jugent spoliés.

Dans un premier temps, leur protestation revêt des formes pacifiques : ils pétitionnent, ils processionnent.

Ils pétitionnent. Par exemple, le 10 juin 1791, la municipalité de Melay (Mayenne-et-Loire) écrit au district de Cholet pour solliciter le maintien de son pasteur, prêtre insermenté : n'a-t-il pas « gouverné la paroisse pendant 32 ans<sup>8</sup> » ? D'autres municipalités invoquent les droits de l'homme. On lit dans une pétition : « L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme porte que nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses et pourtant tous les jours nous voyons violer ce droit si solennellement reconnu par la constitution<sup>9</sup>. »

Ils processionnent. A partir du mois de juin 1791 se multiplient les grandes processions pénitentielles des pèlerinages aux sanctuaires mariaux du pays des Mauges, Notre-Dame des Gardes, Notre-Dame de Bellefontaine et Notre-Dame de la Charité à Saint-Laurent de la Plaine. Manifestations vraiment impressionnantes : ce sont plusieurs

---

4 — Dernier état de cette question dans la thèse de Madame Patricia Lusson, *La vie religieuse des catholiques dans l'Ouest. Maine et Loire-Vendée, à l'époque révolutionnaire* (à paraître aux Nouvelles Éditions latines, Paris), p. 57-59.

5 — Cité in Patricia Lusson, *op. cit.*, p. 47.

6 — *Ibid.*, p. 37-47.

7 — Cf. notre étude « La circonscription des paroisses pendant la Révolution. Premières recherches », *Histoire de la paroisse*, Angers, 1988, p. 101-121.

8 — Archives du Maine-et-Loire, 1 L 963 (n° 79).

9 — *Ibid.*, n° 111.

milliers de personnes qui traversent ainsi tout le pays de jour comme de nuit, alternant la récitation du rosaire et le chant des cantiques mariaux. Il s'agit de réparer, de faire pénitence et d'invoquer le secours du ciel contre le schisme et contre la persécution.

Mais de ces réclamations et de ces cortèges, de ces pétitionnaires et de ces pénitents, les pouvoirs publics ne veulent tenir aucun compte. Les pétitions restent sans réponse, et les pèlerinages sont dispersés par la force armée. Le 24 août 1791, la garde nationale envoyée à Bellefontaine expulse les pèlerins et démolit la chapelle. Cinq jours plus tard, le sanctuaire de Saint-Laurent de la Plaine subit le même sort. Ces interventions armées provoquent la colère de la population qui ne se contente plus de manifester pacifiquement. Dès le début de l'automne 1791, des incidents graves se produisent. En 1792, les émeutes ne se comptent plus. Elles sont particulièrement nombreuses dans les districts de Saint-Florent, Cholet et Vihiers où les habitants des paroisses supprimées s'opposent par la force à la fermeture de leurs églises. A la Fosse de Tigné, par exemple, lorsqu'un jour de novembre 1791, le prêtre jureur de Tigné, la paroisse voisine, se présente pour faire l'inventaire du mobilier et enlever les objets du culte, il se heurte à une violente opposition. Une foule d'insurgés, à majorité de femmes, l'accable de menaces, lui jette des pierres et l'oblige à battre en retraite avec les trois gendarmes qui l'escortaient <sup>10</sup>.

Les mesures d'internement des prêtres réfractaires portent l'exaspération à son comble. Ces mesures (prises par les administrations départementales) interviennent au printemps et à l'été 1792. Dès lors, on sent que le pays est à bout et que la révolte peut éclater à tout instant. Dans les Deux-Sèvres, en juillet, se produit un début de soulèvement : le directoire de ce département ayant décidé à son tour l'internement des prêtres non jureurs, le seigneur de Brachamé, Baudry d'Asson, lance un appel à l'insurrection ; six mille paysans de trente paroisses marchent sur Châtillon <sup>11</sup>. Cette première révolte échoue, mais on peut la considérer comme la répétition du grand soulèvement de mars 1793.

On peut donc parler d'une pré-guerre de Vendée, pré-guerre dont les causes sont religieuses. Nous disons bien religieuses et non pas seulement ecclésiastiques. On aurait tort de réduire ce conflit à une affaire de prêtres et de paroisses. Avec leurs paroisses et leurs curés, ce que les populations défendent, ce pourquoi elles se mobilisent, c'est l'Église. Leur réclamation pour leurs prêtres et pour leurs paroisses ne fait qu'exprimer leur attachement à l'Église et leur horreur du schisme. Voici les habitants de la paroisse de Saligny. Ces gens protestent contre l'expulsion de leur curé, mais que disent-ils ? Ils se disent « inviolablement attachés à la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle ils sont nés, veulent vivre et mourir <sup>12</sup> ». La protestation est celle de la foi, celle de la fidélité à l'Église. La Vendée a ses racines dans l'Église <sup>13</sup>.

<sup>10</sup> — Cf. notre étude déjà citée sur la circonscription des paroisses.

<sup>11</sup> — Cf. sur ce point A. Billaud, *La guerre de Vendée*, Fontenay-le Comte, 1977, p. 28.

<sup>12</sup> — Cité in Patricia Lusson, *op. cit.*, p. 51.

<sup>13</sup> — Ce qui lui confère un caractère surnaturel. Car « l'Église, dit un théologien contemporain, a ses racines dans le ciel... » (Cardinal Charles Journet, *Comme une flèche de feu*, Paris, Le Centurion, 1992, p. 102).

## La religion et le soulèvement de mars 1793

Pourtant la cause immédiate du grand soulèvement armé de mars 1793 n'a rien de religieux. Cette cause est le décret de la Convention du 24 février ordonnant la levée de 300 000 hommes et le tirage au sort entre tous les hommes de moins de 40 ans. Le décret arrive à Cholet le 2 mars. L'insurrection éclate le 3 mars dans cette ville. Les premiers insurgés sont les appelés à tirer au sort. Les Vendéens ne prennent pas les armes pour défendre la religion, mais pour échapper au service armé.

N'auraient-ils pas de toute manière pris les armes ? La politique antireligieuse de la Révolution ne les aurait-elle pas immanquablement poussés à cette extrémité ? Cela n'est pas du tout sûr. Il aurait fallu pour cela que les prêtres demeurés dans le pays les exhortent à la révolte. Or, ces prêtres n'ont rien prêché de ce genre. Aucun d'eux n'a jamais conseillé de répondre à la force par la force. Aucun n'a jamais dit : « Révoltez-vous ». Tous ont même dit le contraire ; tous ont recommandé de s'abstenir de toute violence. « Loin d'exciter le peuple à la révolte, écrivait l'un de ces prêtres en février 1792, nous ne lui avons prêché que la soumission à la loi et le respect le plus inviolable pour les autorités constituées <sup>14</sup>. » Résistance à la Constitution civile, refus des prêtres intrus, rejet du schisme, oui. Révolte armée, non. Parlant de la levée des 300 000 hommes, le mémorialiste Boutillier de Saint-André écrit avec juste raison : « Ce dernier motif fut le véritable moteur du soulèvement et même je crois que, sans cette mesure extraordinaire l'insurrection n'aurait pas eu lieu ; car nos peuples avaient vu mourir leur roi et fermer leurs églises sans remuer, quoique avec bien de la douleur, mais ils ont mieux aimé se lever et mourir que d'aller aux frontières <sup>15</sup>. » A l'exception du « sans remuer » qui n'est pas exact, cette opinion paraît entièrement fondée.

Seulement, si la religion n'est pas la cause, elle ne tarde pas à devenir l'inspiratrice. Le soulèvement commence le 3 mars, et dès le 13, les insurgés déploient l'étendard de la religion. C'est le jour où Cathelineau, entrant dans la guerre marche sur Jallais. Parvenue auprès de la ville – il est onze heures et demie du matin – la troupe s'arrête au pied d'un calvaire. « Mes amis, dit Cathelineau, n'oublions pas que nous combattons pour notre sainte religion. » Sur ces mots, il s'agenouille et entonne le *Vexilla Regis* <sup>16</sup>. Le lendemain, 14 mars, les insurgés traversent Cholet ; tous arborent des insignes religieux : « (...) Je vis, écrit un témoin "patriote", une colonne de gens armés de fusils, brocs, fourches, faux... ayant tous des cocardes blanches, décorées d'une petite médaille carrée en étoffe, et sur lesquelles sont brodées différentes figures, telles que des croix, des

<sup>14</sup> — Ce prêtre s'appelait Guillaume Repin. Il est le rédacteur de l'*Adresse des prêtres non assermentés de Maine-et-Loire à Louis XVI* du 9 février 1792, reproduite in *Guillelmi Repin et XCVIII Sociorum... Positio super introductione causae et martyrio...*, Rome, 1969, p. 49.

<sup>15</sup> — Boutillier de Saint-André, *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795*, Paris, 1896 (rééd. Cholet, 1988), p. 53.

<sup>16</sup> — Épisode relaté par A. Billaud, *op. cit.*, p. 53.

petits cœurs percés de piques et autres signes de ce genre <sup>17</sup>. » Enfin le 21 mars, dans leur sommation aux habitants de Chalennes, premier texte connu publié par l'état-major de l'insurrection, les généraux de « l'armée catholique et royale » adjurent les assiégés de se rendre « au nom de Dieu » et « de la religion » <sup>18</sup>. Si le soulèvement ne vient pas directement de la religion, la guerre, elle, est très tôt religieuse.

## Catholicisme et royalisme

Il est vrai qu'elle est aussi politique. L'armée se qualifie de « catholique et royale » et la sommation de Chalennes appelle les insurgés des « royalistes » (« une armée de cinquante mille royalistes »). Mais la politique pèse-t-elle plus lourd que la religion, ou bien est-ce le contraire ?

Loin de nous la pensée de minimiser l'attachement des Vendéens à la cause royale. La restauration de la monarchie fait partie de leurs buts de guerre. Interrogés sur ce point par les Anglais en août 1793, ils disent ne vouloir « que rétablir le roi sur son trône en se soumettant d'avance à ce qu'il ordonnerait pour le bonheur de la France <sup>19</sup> ». « Vive le roi » est le cri de guerre ; il retentit à tout instant. Dans la bataille il anime les courages : « Les soldats de M. de Lescure, écrit la marquise de la Rochejaquelein, hésitaient beaucoup à le suivre ; il s'avança seul à trente pas pour les animer, s'arrêta et cria "Vive le roi" <sup>20</sup>. » C'est aussi le mot de reconnaissance. « Quand nous fûmes près de la ville (Bressuire), raconte le même auteur, nous commençâmes à voir des Vendéens. Ils surent qui nous étions et se mirent à crier "Vive le roi". Nous le répétions après eux en pleurant d'attendrissement <sup>21</sup>. »

Cela dit, peut-on parler d'un attachement à la personne du roi ? Rien ne prouve qu'un tel sentiment ait animé beaucoup de Vendéens. Certaines familles avaient eu connaissance du testament du roi Louis XVI, et la lecture de ce texte émouvant leur avait fait verser des larmes <sup>22</sup>, mais nous n'avons trouvé jusqu'ici dans la chronique de la révolte aucun témoignage particulier de piété envers la mémoire du feu roi. Faut-il s'en étonner ? Les Vendéens pouvaient-ils regretter un roi qui, par la sanction donnée à la Constitution civile du clergé et au décret du serment, s'était fait l'artisan de leur malheur ? L'enfant du temple suscita sans doute la pitié, mais on ne peut que le supposer. Nous

---

<sup>17</sup> — Genneteau, déposition, Archives de Maine-et-Loire, 1 L 1018.

<sup>18</sup> — Le texte complet est cité in Jacques Créteineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1843 (4 vol.), I, p. 40.

<sup>19</sup> — Cité in Billaud, *op. cit.*, p. 62.

<sup>20</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein* précédés de son éloge funèbre, Neuvième édition, Paris, 1860 (2vol.), I, p. 185.

<sup>21</sup> — *Ibid.*, p. 147.

<sup>22</sup> — Boutillier de Saint-André raconte que son père avait lu le testament de Louis XVI à toute sa famille assemblée « au milieu de ses larmes et des nôtres » (*op. cit.* p. 54).

savons seulement que les Vendéens l'appelaient leur « petit roi <sup>23</sup> ». Nous pensons, en définitive, que la ferveur royaliste des Vendéens s'adressa plus au principe de la royauté qu'à la personne du roi. Et qu'elle compta sûrement moins que la ferveur religieuse. Plusieurs textes en témoignent. A commencer par cette déposition de d'Elbée devant le tribunal militaire de Noirmoutier qui allait le condamner à mort :

« Je jure sur mon honneur que, quoique je désirasse un gouvernement monarchique, je n'avais aucun projet particulier et j'eusse vécu en citoyen paisible sous tout gouvernement qui eût assuré ma tranquillité et le libre exercice de la religion que je professe <sup>24</sup>. »

Il faut également citer ces paroles d'un simple combattant, adressées au jeune Boutillier de Saint-André, qui les rapporte dans ses mémoires :

« Un jour, écrit-il, (la cavalerie vendéenne) traversant notre ville, nous nous portâmes à sa rencontre aux cris énergiques de "Vive le roi". Un des cavaliers me dit : "Criez aussi surtout "Vive la religion". C'est pour elle que nous voulons vivre et mourir" <sup>25</sup>. »

L'avantage de la religion s'explique aisément par l'absence du roi. Louis XV et Louis XVI ne s'étaient guère fait voir à leurs peuples. Louis XVIII et le futur Charles X ne se montrent pas davantage à ces Vendéens qui meurent pour eux. La religion a prévalu parce que le roi ne s'est pas montré <sup>26</sup>. L'abbé Bernier aura beau jeu en 1800 de dire aux Vendéens : « Le comte d'Artois ne viendra pas plus aujourd'hui qu'il n'est venu à Quiberon et à l'île d'Yeu. Il n'a pas daigné se sacrifier pour sa propre cause ; dans quel but les royalistes se feraient-ils ruiner ou tuer pour elle <sup>27</sup> ? » Et le premier consul pourra déclarer à Bourmont, sans que ce dernier le démente : « Je sais que le roi a blâmé la guerre de l'Ouest. Je l'ai vu écrit de sa main. L'abbé ??? me l'a fait lire (le nom manque) <sup>28</sup>. » Avec un tel roi, que pouvait le royalisme ? En 1795, Charette accepte une paix sans roi : sur les 22 articles de la pacification de la Jaunaye aucun ne fait la moindre

---

<sup>23</sup> — On lit dans le « Mémoire inédit de M. le comte de Colbert composé sur ceux de MM. Gibert et Coulon » (publié in Jacques Créteineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, nouvelle édition illustrée... par le R.P. Emmanuel Drochon..., Paris, 1896 (5 vol.), I, ch. 12, p. 397) l'indication suivante : « ...Que si les généraux avaient pu profiter de la terreur que leurs victoires répétées avaient répandue parmi les républicains... les Vendéens seraient allés, comme ils le disaient, chercher leur petit roi pour le faire sacrer à Cholet. »

<sup>24</sup> — Cité in Jacques Créteineau-Joly, *op. cit.* (édition 1843), II, p. 116.

<sup>25</sup> — Boutillier de Saint-André, *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795*, Paris, 1896 (rééd. Cholet, 1988), p. 78.

<sup>26</sup> — Xavier du Boisrouvray, cité in *La Révolution dans l'Ouest de la France vue de l'Angleterre. Guide des sources d'archives et choix de textes*, Nantes, 1989, p. 151-152. Ceci, malgré les appels pressants et réitérés des chefs vendéens. Le premier de ces appels avait été lancé dès le 18 août 1793 par l'état-major de l'armée catholique et royale. Il était adressé au comte d'Artois : « Venez donc, Monseigneur, venez ! Un petit-fils de saint Louis à notre tête sera pour nous et pour nos intrépides soldats le présage de nouveaux succès et de nouvelles victoires... »

<sup>27</sup> — Cité in Jacques Créteineau-Joly, *op. cit.* (édition 1896), II, p. 535. Cependant, l'auteur ne donne pas sa référence.

<sup>28</sup> — « Précis de la conversation de Buonaparte et de Bourmont », publié in Jacques Créteineau-Joly, *op. cit.* (édition 1896), II, p. 592.

allusion à une restauration éventuelle<sup>29</sup>. En 1800, la promesse de la liberté du culte suffira pour désarmer les Vendéens. On ne peut pas se battre indéfiniment pour un roi qu'on n'a jamais vu et dont on ne peut pas dire qu'il prodigue les encouragements.

La balance a toujours penché du côté de la religion. Celle-ci avait l'antériorité : on s'était battu pour elle avant que ne commence le soulèvement. Elle avait aussi les chefs : Cathelineau et d'Elbée, les deux premiers généralissimes de l'armée vendéenne, étaient certainement les hommes de la religion beaucoup plus que ceux du roi. Enfin, n'oublions pas la participation importante des prêtres. Certes, le clergé réfractaire n'a pas appelé à la révolte et aucun de ses membres n'a porté les armes. Mais plusieurs prêtres ont servi comme aumôniers, et certains de ces aumôniers ne se sont pas contentés de distribuer les sacrements. Ils n'ont pas hésité à réchauffer de leurs exhortations le zèle des combattants. Citons parmi les plus zélés l'abbé Barbotin, vicaire de Saint-Georges, et l'abbé Doussin, curé de Saint-Martin de Ré. L'un et l'autre ont vraiment combattu par la parole. « M. Barbotin, écrit Boutillier de Saint-André relatant la prise de Cholet, était au milieu de cette troupe indisciplinée, prêchant, haranguant, priant à haute voix le Dieu des armées, le Dieu qui fit vaincre le jeune David pour le salut d'Israël<sup>30</sup>. » L'abbé Doussin s'illustre à la bataille de Dol, le 21 novembre 1793 : les Vendéens cédaient à la panique ; l'abbé apostrophe les fuyards et parvient à les ramener au combat. Monté sur un tertre, le crucifix à la main, il leur adresse ces paroles :

« Je marcherai à votre tête avec la croix ; que les braves qui veulent se battre se mettent à genoux, je vais leur donner l'absolution ; s'ils tombent, ils iront en paradis. Mais pour les poltrons qui abandonnent leur Dieu, leurs familles, point d'absolution ; ils mourront également et iront en enfer<sup>31</sup>. » Ces interventions cléricales dans l'action armée ne manquaient pas d'être relevées par la propagande républicaine, laquelle en tirait argument contre les prêtres réfractaires, voulant voir en chacun d'entre eux un abbé Barbotin ou un abbé Doussin.

On savait aussi que plusieurs ecclésiastiques exerçaient des fonctions d'autorité dans l'organisation vendéenne. Quatre prêtres (au moins) siègent au Conseil supérieur formé à Châtillon à la fin du mois de mai 1793 : l'évêque d'Agra<sup>32</sup> comme président, le bénédictin dom Pierre Jagault comme secrétaire général, et les abbés Bernier et Brin, respectivement curé de Saint-Laud d'Angers et curé de Saint-Laurent, comme simples membres<sup>33</sup>. On retrouve l'abbé Bernier au Conseil général formé par Stofflet à

---

<sup>29</sup> — Certains historiens ont cru à l'existence d'articles secrets prévoyant la restauration prochaine de la monarchie. En l'absence de preuves décisives, il n'est guère possible d'y croire. En 1815, le comte de Colbert écrivait déjà : « Il est faux que le traité de paix (de la Jaunaye) ait eu pour base le rétablissement de la royauté. » (*Mémoire*, cité *supra*, p. 441.)

<sup>30</sup> — Boutillier de Saint-André, *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795*, Paris, 1896 (rééd. Cholet, 1988), p. 61.

<sup>31</sup> — Paroles rapportées in Jacques Créteineau-Joly, *op. cit.* (édition 1843), I, p. 377-378.

<sup>32</sup> — En fait, pseudo-évêque : Gabriel Guillot de Folleville se prévalait de cette qualité, mais n'était qu'un imposteur.

<sup>33</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein* précédés de son éloge funèbre, Neuvième édition, Paris, 1860 (2 vol.), I, p. 192.

Maulévrier en mai 1794. Il y exerce les fonctions importantes de commissaire général civil<sup>34</sup>. Le rôle du clergé dans le gouvernement du pays insurgé n'est donc pas du tout négligeable. N'y voyons rien d'extraordinaire : le gouvernement vendéen s'inspire des institutions de l'ancien régime et l'on sait que, dans ces institutions, le clergé avait sa place. Il est néanmoins permis de penser que la participation cléricale importante a servi la cause de la religion et desservi celle de la royauté. Souvenons-nous des relations entre le clergé et la monarchie à la fin de l'ancien régime ; le climat n'en était pas bon. L'acceptation par Louis XVI de la Constitution civile et du décret du serment n'avait pas dû l'améliorer. Les sentiments royalistes ne semblent pas très répandus dans le clergé réfractaire, et les ecclésiastiques du gouvernement vendéen ne constituent probablement pas des exceptions<sup>35</sup>. Ils se disent royalistes, mais le sont-ils au fond ? C'est une question à examiner. Un cas est déjà bien connu, celui de Bernier. On sait comment il se rallia à Bonaparte après le 18 brumaire. Ce fut sa campagne pacifiste qui acheva de détacher la Vendée de la cause royale<sup>36</sup>.

## Quelle religion ?

Des deux causes des Vendéens, la religion et le roi, la première est donc celle qui leur tient le plus à cœur.

Mais quelle est cette religion ? Les républicains la qualifient de superstition. Or, elle est tout le contraire. Les Vendéens ne défendent pas seulement leurs ministres, leurs paroisses et leurs clochers. Ils défendent aussi et surtout la gloire de Dieu. Donnant à l'armée catholique et royale l'annonce officielle de la mort de Cathelineau, M. Blon, son parent, écrit : « Le bon Cathelineau a rendu l'âme à celui qui la lui avait donnée pour venger sa gloire<sup>37</sup>. » Pénétrés du sentiment de la transcendance de Dieu, les combattants invoquent publiquement sa protection. Pendant tout le temps des grandes campagnes de l'armée catholique et royale, une messe est célébrée avant chaque engagement ; à l'issue de la cérémonie, le clergé bénit les drapeaux. A la veille de la bataille de Torfou, raconte la marquise de la Rochejaquelein, « le curé de Saint-Laud célébra la messe à minuit ; avant le départ, il fit un fort beau sermon et bénit solennellement un grand drapeau blanc<sup>38</sup>. » « Avant l'attaque (de Fontenay), écrit le même auteur, on fit donner l'absolution aux soldats<sup>39</sup>. » Après les victoires on chante des *Te Deum*. Nous tenons également de

<sup>34</sup> — *Mémoire du comte de Colbert*, cité *supra*, p. 432.

<sup>35</sup> — Cf. notre « Introduction » in *Pierre-J. de Clorivière, Adélaïde de Ciccé, Correspondance 1787-1804*, Beauchesne, Paris, 1993, p. 19-34. Pas plus dans la correspondance de M. Emery que dans celle de Pierre de Clorivière, l'un et l'autre personnalités marquantes du clergé réfractaire, nous n'avons trouvé la moindre trace de tels sentiments.

<sup>36</sup> — Nous renvoyons ici à l'ouvrage de Jean Leflon, *Étienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans (1762-1806)*, Paris, 1938, 2 vol. Cf. en particulier le chapitre IV, « La pacification ».

<sup>37</sup> — *Mémoire du comte de Colbert*, cité *supra*, p. 432.

<sup>38</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 277.

<sup>39</sup> — *Ibid.*, p. 284.



madame de la Rochejaquelein qu'après la victoire de Saint-Fulgent « on chanta des *Te Deum* dans toutes les paroisses <sup>40</sup> ». Chants de marche et chants de bataille sont aussi des chants religieux. Cathelineau, le premier généralissime, avait été pendant plusieurs années chantre de sa paroisse. Il connaissait donc parfaitement les psaumes et les hymnes, ainsi que la manière de les chanter. Lorsque le 13 mars, devant Jallais, il fait chanter pour la première fois le *Vexilla Regis*, il est encore d'une certaine manière dans son rôle de chantre. Composée par un ecclésiastique réfractaire, l'abbé Lusson, vicaire à Saint-Georges de Montaigu, la *Marseillaise des blancs* est, par bien de ses couplets, un chant religieux. Les Vendéens ne dissimulent pas leur foi ; ils la proclament en marchant à l'ennemi.

Ils en portent les insignes : les cœurs et les scapulaires. Nous savons que le 14 mars, déjà, l'insigne du cœur de Jésus est arboré par un grand nombre de combattants. Le 15 mars, Lescure écrit à sa cousine : « Je vous envoie une collection de Sacré-Cœur de Jésus (...). C'est une dévotion très solide et qu'on pratique avantagement <sup>41</sup>. » Le scapulaire dont parle Boutillier de Saint-André à propos des grands rassemblements du 13 mars (« Tous le scapulaire sur le cœur <sup>42</sup>... ») est-il celui du Sacré-Cœur ou le scapulaire marial des confrères du rosaire <sup>43</sup> ? Plutôt le deuxième : on sait que les pères Montfortains avaient fondé dans tout le pays, lors de leurs missions, des confréries du rosaire.

Cependant, plus remarquable que leurs insignes, que leurs cérémonies et leurs chants, est la piété des Vendéens. Il ne s'agit pas de les idéaliser, ni de les voir comme des moines combattants, mais de souligner leur fidélité à la prière. Tous les témoignages concordent sur ce point, ils prient souvent et avec ferveur. On les voit passer allant à la bataille et récitant leur chapelet. Si d'aventure, au milieu du combat, ils rencontrent un calvaire ou une croix de mission, aussitôt ils s'agenouillent, et, insouciant du feu de l'ennemi, prient encore. C'est ainsi que, lors de la bataille de Fontenay-le-Comte, l'offensive victorieuse se trouva quelque temps interrompue : « Dans ce moment, raconte la marquise de la Rochejaquelein, ils aperçurent une grande croix de mission ; aussitôt, ils se jetèrent tous à genoux quoiqu'à la portée du canon. M. de Baugé voulut les faire marcher. "Laissez-les prier Dieu", lui dit tranquillement M. de Lescure. Ils se relevèrent et se mirent à courir de nouveau <sup>44</sup>. » Mais la prière ne s'arrête jamais. Si, trop engagés dans le feu de la bataille, les combattants ne trouvent plus le loisir de prier, leurs femmes les remplacent. Il nous est dit que pendant la bataille de Châtillon, « suivant la coutume, toutes les femmes priaient Dieu en attendant l'événement <sup>45</sup> ».

---

<sup>40</sup> — *Ibid.*

<sup>41</sup> — Cité in Patricia Lusson, *op. cit.*, p. 165.

<sup>42</sup> — Boutillier de Saint-André, *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795*, Paris, 1896 (rééd. Cholet, 1988), p. 58.

<sup>43</sup> — Le scapulaire marial était associé à la dévotion du rosaire. Le père de Montfort et ses disciples avaient fondé de nombreuses confréries du rosaire à la suite de leurs missions.

<sup>44</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 185.

<sup>45</sup> — *Ibid.*, p. 228.

Trois dévotions inspirent la prière, celles de la croix, du Sacré-Cœur et de la Vierge Marie.

De la dévotion à la croix témoignent les longues et fréquentes stations au pied des calvaires et des croix de mission si nombreuses dans ce pays. Le *Vexilla Regis*, chanté avant les batailles, exalte la croix et la salue : « *O crux ave, spes unica* <sup>46</sup> ». Il faut rappeler ici que le début du soulèvement coïncide avec le temps liturgique de la passion : le dimanche de la passion tombait cette année-là le 16 mars. Or, l'hymne *Vexilla Regis* est chanté à vêpres pendant tout le temps de la passion. Cathelineau, chantre de sa paroisse, savait cela. Si le *Vexilla* fut choisi, ce fut sans doute pour cette raison.

Longtemps réservée à une pieuse élite, la dévotion au Sacré-Cœur, depuis une trentaine d'années, s'était largement répandue. Dans les premières années de la Révolution, aux âmes inquiètes et troublées, elle apparaît comme le meilleur des recours. En juin 1792, le roi Louis XVI promet, si la liberté lui est bientôt rendue, de consacrer son royaume au Sacré-Cœur. Nous savons par leurs correspondances que les deux plus fortes personnalités du clergé réfractaire demeuré en France, l'abbé Emery et le père de Clorivière, pratiquent cette dévotion et s'efforcent de la faire connaître. La dévotion « cordicole » des Vendéens n'a donc rien de singulier. Elle se rattache à un grand mouvement de piété : les catholiques fidèles en ces temps d'épreuve se tournent vers la miséricorde infinie.

Nous croyons néanmoins que le « Cœur » vendéen possède une signification particulière. Il faut remarquer en effet que ceux qui portent cet insigne, cette marque du « Cœur », sont des combattants. Or, la dévotion du Cœur, on le sait, n'est pas volontariste ; l'esprit qui l'anime est un esprit de réparation et d'humiliation : il s'agit de s'unir aux souffrances du Christ, de s'immoler avec lui. On peut donc penser que, si les Vendéens sont de vrais dévots du Cœur, ils ne se battent ni par désir de conquête, ni par soif de vengeance, mais en vrais dévots du Cœur de Jésus, pour se sacrifier. Nous touchons ici à un domaine mystérieux, celui de la vie des âmes, dont aucun historien ne peut percer le mystère. Mais la dévotion du Cœur est un indice très précieux. Que beaucoup de Vendéens aient donné à leur combat ce sens sacrificiel est une supposition très plausible.

D'ailleurs, comment expliquer, sinon de cette manière, certains aspects du déroulement de la guerre ? Par exemple, la décision prise après Saumur de marcher sur Nantes et non sur Paris. Il y a certes des raisons militaires : l'armée vendéenne n'est ni assez nombreuse, ni assez stable pour entreprendre une marche sur la capitale. Mais la plus forte raison n'a sans doute rien de militaire ; elle tient probablement au détachement des Vendéens : que leur importe Paris ? Ils ne recherchent ni la conquête, ni le pouvoir.

Sans la dévotion au Cœur de Jésus, comment expliquer l'extraordinaire ténacité des combattants, leur pugnacité et le renouvellement incessant du recrutement ? L'esprit de sacrifice n'est-il pas le secret du courage guerrier ? « Nous n'avons qu'une peur au

---

46 — Ô croix, notre unique espoir, salut !

monde, dit le chant de guerre du bocage, c'est d'offenser Notre-Seigneur (...). Nous n'avons qu'un espoir au monde, c'est le Cœur de Notre-Seigneur <sup>47</sup>. »

Les grands pèlerinages de 1791 avaient exalté la dévotion mariale. On avait parlé aussi d'apparitions. La Vierge Marie était apparue, disait-on, à Saint-Laurent de la Plaine après la démolition du sanctuaire. Elle se serait montrée plusieurs fois au creux d'un chêne, tenant son Fils dans les bras. Les autorités avaient fait couper le chêne, mais des femmes en avaient ramassé les débris que l'on vénérât comme des reliques <sup>48</sup>. Cette même année 1791 avaient été diffusés dans tout le pays de pieux feuillets populaires intitulés « Lettres à la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, au ciel empirée, Reine de l'univers, pour présenter à son adorable Fils Notre-Seigneur. Amen. Quiconque portera sur soi cette oraison sera garanti de tous les dangers et périls <sup>49</sup>. » En 1793, les combattants de l'armée catholique et royale sont fidèles à la récitation du chapelet. Madame de la Rochejaquelein en témoigne : « Je fus bien surprise, écrit-elle, et édifiée de voir tous les soldats qui logeaient dans la même maison que nous se mettre à genoux, répétant le chapelet qu'un d'entre eux disait tout haut. J'appris qu'ils ne manquaient jamais cette dévotion trois fois par jour <sup>50</sup>. » Quel habitant de ce pays ne possède pas son chapelet ? Dans les procès-verbaux d'arrestation des suspects, lors de l'inventaire des objets saisis, la possession de « signes fanatiques », croix, Cœurs, mais surtout chapelets, est très souvent signalée. Les commissaires et les soldats s'en emparent avec violence et les mettent en pièces ou les jettent au feu. Cependant, ils ne peuvent empêcher les condamnés à mort de réciter leurs *Ave Maria* ou de chanter en chœur le cantique du père de Montfort :

« Je mets ma confiance,  
Vierge, en votre secours.  
Et, quand ma dernière heure  
Viendra fixer mon sort,  
Obtenez que je meure  
De la plus sainte mort. »

La croix, le Cœur et le chapelet, tels sont les trois signes. Mais, si l'on veut achever de caractériser cette religion, il faut y ajouter la vertu d'espérance. Les Vendéens n'aspirent point à la gloire de ce monde, mais à celle du ciel. Ils désirent en cette gloire leur consolation. Ils chantent (c'est un couplet de la *Marseillaise des blancs*) :

« Cette mort dont on nous menace  
Sera le terme de nos maux.  
Quand nous verrons Dieu face à face,  
Sa main bénira nos travaux. »

Allant au supplice à Angers, Marguerite Rouleau et ses compagnons chanteront :

« Avancez mon trépas,

<sup>47</sup> — Cité in Patricia Lusson, *op. cit.*, p. 164.

<sup>48</sup> — *Ibid.*, p. 98.

<sup>49</sup> — *Ibid.*, p. 187.

<sup>50</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 148.

Jésus, ma douce vie.  
Car mon âme s'ennuie  
Ne vous y voyant pas <sup>51</sup>. »

## Religion et contre-révolution

On peut dire que, dans un sens, l'espérance des Vendéens est contre-révolutionnaire.

Parce qu'elle est une façon de riposter à la provocation révolutionnaire.

Les révolutionnaires en effet provoquent leurs ennemis en les vouant à l'anéantissement. Lorsque les représentants en mission écrivent : « Il faut que la Vendée soit anéantie, parce qu'elle a osé douter des bienfaits de la liberté <sup>52</sup> », ils emploient le mot anéantir au sens le plus fort, c'est-à-dire non seulement de tuer, mais aussi de rendre au néant. Et, par conséquent, ils ne font pas que menacer les Vendéens, ils les provoquent, ils les mettent au défi : non seulement nous vous tuons, mais encore nous vous mettons au défi d'espérer, puisque après la mort, il n'y a rien. Les Vendéens relèvent le défi. Ils refusent de céder au désespoir ; ils refusent de croire à l'anéantissement par la mort. Ils acceptent d'être exterminés, mais ils contestent la victoire de la mort. Ils exorcisent la mort en proclamant le triomphe de la croix, de cette croix, qui est certes une mort, mais une mort révélant la vie. Comme le dit le *Vexilla Regis*, cette hymne qu'ils avaient choisi de chanter avant les batailles :

« Les étendards du roi s'avancent.  
Voici que brille le mystère de la croix  
Où la vie a subi la mort  
Et par la mort a révélé la vie. »

Il n'y a donc pas à en douter : la Vendée est contre-révolutionnaire par sa spiritualité. Nous dirons même que sa spiritualité est ce qu'il y a en elle de plus fortement contre-révolutionnaire. Parce que cette spiritualité lui donne le courage de résister aux forces les plus redoutables de cette Révolution issue des « lumières », le goût morbide de la mort, l'attrait du néant, la haine de l'être.

Nous inclinierions même à penser que toute sa contre-révolution est là, que toute sa contre-révolution s'explique par là. Prenons son royalisme. La raison principale en est, non pas le regret de l'ancien régime, ni l'amour du roi, mais l'horreur de la république, régime de mort et de destruction, régime coupable de tant de crimes de sang. Preuve *a contratio*, la Vendée se détache de la cause royale chaque fois que la république, renonçant pour un temps aux menaces de mort, lui tient un langage humain, celui des travaux et des jours. Lorsque Hoche, dans sa proclamation du 26 octobre 1796, dira aux Vendéens :

<sup>51</sup> — Cité in Patricia Lusson, *op. cit.*, p. 213.

<sup>52</sup> — « Lettre des représentants en mission au général Haxo », décembre 1793, citée in Jacques Créteineau-Joly, *op. cit.* (édition 1843), II, p. 24.

« Rétablissez vos chaumières, priez Dieu et labourez vos champs <sup>53</sup>... », ceux-ci aussitôt commenceront à déposer les armes. « Cette proclamation, dira l'abbé Deniau, fut plus funeste à Charette que dix batailles perdues <sup>54</sup>. »

Toutefois, celui qui évalue à leur juste mesure la force spirituelle vendéenne et l'obstacle que cette force représente pour la révolution, n'est pas Hoche, simple manœuvrier, mais Bonaparte. Avec son génie ordinaire, Bonaparte comprend ce point capital : tant que cette force existera, jamais la Révolution ne pourra s'installer. Or une telle force, il le sait, ne peut être réduite par les armes. Il choisit donc de l'endormir. Il avait dit un jour à Bourmont, l'un des chefs de la Vendée de 1799 : « Je traite la politique comme la guerre. J'endors une aile pour battre l'autre <sup>55</sup>. » L'aile endormie, ce fut la religion. Comment l'endormit-il ? par la liberté du culte et par le concordat. Ainsi, l'illusion était faite, et qui pouvait voir encore l'anti-christianisme intrinsèque du nouveau régime ? Après cela, il était facile de venir à bout du royalisme. L'aile battue, ce furent les royalistes.

## La clémence des Vendéens

La question du pardon des ennemis a été souvent évoquée, mais il faudrait un examen plus complet et plus précis.

La clémence des Vendéens se manifeste de deux manières : premièrement, ils font des prisonniers et les épargnent ; deuxièmement, à l'égard des personnes et des biens des pays et des villes conquises, ils n'exercent pas de représailles. La décision d'agir ainsi a été prise très tôt. Dans le début de l'insurrection, des violences avaient eu lieu : à Machecoul on avait assassiné le curé constitutionnel et plusieurs autres « patriotes » ; à Mortagne, les paysans révoltés avaient fusillé 33 gardes nationaux envoyés contre eux <sup>56</sup>. Mais, dans ces premiers jours, le mouvement n'était pas encore organisé. A partir du 14 mars, on ne signale plus aucun fait de ce genre. Le 19 avril a lieu le premier geste spectaculaire ; ayant fait plusieurs prisonniers lors de la prise du château du Bois-Grolleau, les Vendéens, non seulement leur accordent la vie sauve, mais encore les comblent de bons soins. « Les prisonniers, écrit le marquis de Colbert, furent très bien traités. » Le mémorialiste ajoute : « (...) Ce système de générosité et d'humanité fut constamment suivi par les royalistes, malgré les horreurs auxquelles se livraient leurs cruels ennemis <sup>57</sup>. » Plus tard, dans les mois de mai et juin, quand l'armée catholique et royale s'empare de plusieurs villes et bourgs, les vainqueurs s'abstiennent de toute exaction. « On entraît de vive force dans les villes, écrit madame de la Rochejaquelein ;

<sup>53</sup> — Cité in A. Billaud, *op. cit.*, p. 286.

<sup>54</sup> — *Ibid.*

<sup>55</sup> — « Précis de la conversation de Buonaparte et de Bourmont », publié in Jacques Créteineau-Joly, *op. cit.* (édition 1896), II, p. 592.

<sup>56</sup> — Boutillier de Saint-André, *Relation du massacre*, p. 71.

<sup>57</sup> — Comte de Colbert, *Mémoire*, cité *supra*, p. 391.

on ne maltraitait pas les vaincus ; on n'exigeait d'eux ni rançon, ni contribution <sup>58</sup>. » Mais c'est avec la libération des prisonniers que la clémence des Vendéens se manifeste de la manière la plus impressionnante. Après la prise de Fontenay (25 mai) et après celle de Saumur (9 juin), des milliers de prisonniers sont libérés. A Fontenay, on les a tondus avant de les renvoyer ; à Saumur, on les aurait déshabillés. Certes, les Vendéens n'étaient pas organisés pour assurer la garde d'un si grand nombre d'hommes, mais cette considération, si elle atténue la magnanimité du geste, ne la supprime pas.

Il faut dire aussi qu'au début la clémence était relativement facile : les bleus n'avaient pas encore commencé à incendier les villages et à massacrer les populations. Mais, lorsque la Convention eut décrété la guerre totale, il devint de plus en plus difficile de ne pas riposter de la même manière. Le 8 août, les Mayençais entrent en campagne et se mettent à brûler systématiquement les récoltes et les maisons. D'après madame de la Rochejaquelein, les chefs vendéens auraient alors décidé de changer d'attitude : « Les horreurs commises par les bleus, écrit-elle, animant de fureur tout le monde, on décida que l'on ne sauverait pas de prisonniers (...). On défendit de crier "rendez-vous, grâce" <sup>59</sup>. » Peut-on croire le mémorialiste ? Une telle décision fut-elle prise ? En tout cas, si elle fut prise, on ne l'appliquera guère. Dans toutes les batailles de ces mois d'août et septembre, on continue à faire des prisonniers et à leur laisser la vie sauve. A la bataille de Saint-Fulgent, début septembre, on compte jusqu'à 1800 prisonniers. A notre connaissance, l'exemple des républicains n'est imité qu'une seule fois ; c'est à Coron, le 18 septembre, où « tous les soldats pris » sont « fusillés <sup>60</sup>. »

Le plus malaisé maintenant est de contenir la colère vengeresse des populations et celle des simples combattants indignés du sort cruel infligé à leurs familles et à leurs biens. Parfois, les chefs arrivent trop tard : justice est déjà faite. A Pont de Bonnes-Eaux, en août, les soldats républicains en fuite sont massacrés par les habitants du bocage. Le manuscrit Colbert rapporte à ce propos l'épisode suivant : ayant trouvé « plusieurs femmes en prières auprès de quelques cadavres », La Rochejaquelein « leur demanda ce qu'elles faisaient là : notre général (répondirent-elles) nous prions pour ces pauvres bleus que nous venons de tuer <sup>61</sup>. »

Le massacre n'est donc pas toujours évité, mais il l'est assez souvent, et toujours grâce à l'intervention des chefs. Immortalisé par le ciseau de David d'Angers, le « pardon de Bonchamps » est le plus connu, mais ce n'est pas le seul. Pour l'année 1793, nous relevons six autres interventions du même genre. La première a lieu le 11 avril, le soir du « choc de Chemillé » : les soldats veulent fusiller les prisonniers. D'Elbée leur fait réciter le *Pater*. La prière achevée, il les apostrophe : « Malheureux, vous osez demander à Dieu qu'il vous pardonne à vous, comme vous pardonnez aux autres. » Les soldats sont touchés ; les prisonniers sont sauvés. La scène suivante se passe le 20 (ou le 21) avril à Mortagne, au monastère bénédictin, où les insurgés avaient enfermé les « patriotes » de la

<sup>58</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 72.

<sup>59</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 277.

<sup>60</sup> — Comte de Colbert, *Mémoire*, cité *supra*, p. 405.

<sup>61</sup> — *Ibid.*, p. 403.

ville. Il y a là une trentaine de prisonniers ; les Vendéens, de retour dans la ville après l'affaire du Bois-Grolleau veulent leur faire un mauvais parti. Les portes sont déjà enfoncées. Prévenu par les cris des familles affolées, l'ancien sénéchal de Mortagne, Boutillier de Saint-André, s'interpose ; il « brave tout », « remplit la porte de son corps » et s'adressant aux prisonniers, s'efforce de les rassurer : « Oui, je vous le promets, infortunés captifs, je vous sauverai ou je mourrai avec vous <sup>62</sup>. » Il n'a pas à mourir. Déjà les assaillants sont dégrisés : « Autant les insurgés s'étaient montrés barbares, autant ils étaient devenus doux et tranquilles <sup>63</sup>. » Scène analogue à Châtillon quelques semaines plus tard. Cette fois, il s'agit de soldats bleus faits prisonniers pendant l'attaque de la ville. Lescure a ordonné de les enfermer ; il n'est pas écouté : « (...) Les paysans, au lieu d'obéir, se mirent à les égorger <sup>64</sup>. » Marigny, l'un des chefs, conduisait le massacre. On court chercher Lescure. Il arrive. Furieux, Marigny l'invective : « Retire-toi, lui crie-t-il, que je tue ces monstres. Ils ont brûlé ton château. » Mais Lescure ne s'en va pas et réussit à mettre fin au carnage. Il aurait dit à Marigny : « Marigny, tu es trop cruel ; tu périras par l'épée <sup>65</sup>. » Plus dramatiques encore sont les circonstances de l'intervention de Bonchamps, le 18 octobre. On est au moment du passage de la Loire. Fuyant devant la cavalerie de Westermann, une immense foule encombrée de bagages, composée en partie de femmes et d'enfants, est en train de passer le fleuve au milieu d'une confusion et d'une précipitation inouïes. Or, il y a là près de cinq mille prisonniers bleus enfermés dans l'église de Saint-Florent, juste au-dessus du fleuve. On ne peut envisager de les emmener à la suite de l'armée. Ils sont trop nombreux. L'officier qui en a la garde propose de les mitrailler et, joignant le geste à la parole, fait braquer des canons sur les portes de l'église. Et c'est à ce moment précis que Bonchamps de son lit d'agonie – grièvement blessé, il mourra quelques heures après – donne l'ordre de les grâcier. En hâte, son lieutenant apporte l'ordre : « Grâce aux prisonniers. Bonchamps mourant le veut, Bonchamps mourant l'ordonne <sup>66</sup>. » Le 3 novembre suivant, à Fougères (pendant la virée de Galerne), c'est madame de la Rochejaquelein elle-même – elle s'appelait alors madame de Lescure – qui intervient pour sauver les prisonniers : Marigny (encore lui) et ses hommes avaient commencé de les massacrer <sup>67</sup>. Enfin, on doit mentionner l'épisode d'Entrain en décembre, lors du reflux de la virée de Galerne : 150 soldats républicains avaient été enfermés dans une église ; MM. Gibert et Tourrault s'interposent et empêchent qu'on les fusille <sup>68</sup>. Voilà les pardons mentionnés par nos sources. Y en eut-il d'autres ? Peut-être, mais pour les retrouver, il faudrait relire attentivement les mémoires et les correspondances. Les textes sont trop souvent allusifs. Par exemple, madame de la

62 — Boutillier de Saint-André, *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795*, Paris, 1896 (rééd. Cholet, 1988), p. 74.

63 — *Ibid.*

64 — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 233.

65 — *Ibid.*

66 — A. Billaud, *op. cit.*, p. 127.

67 — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 288.

68 — Comte de Colbert, *Mémoire*, cité *supra*, p. 418.

Rochejaquelein rapporte incidemment, à propos de l'abbé Doussin, « qu'il sauva une fois la vie à un grand nombre de prisonniers <sup>69</sup> ».

Le fait d'épargner les prisonniers n'a en soi rien d'extraordinaire. En agissant ainsi, les Vendéens ne font qu'appliquer le droit des gens, le droit de la guerre en vigueur avant la Révolution, et généralement observé. Seulement, il leur est très méritoire de l'appliquer, leurs adversaires de leur côté n'en tenant aucun compte. Et non seulement n'en tenant aucun compte, mais encore ne concevant même pas qu'il fût possible de pardonner. Le représentant Merlin de Thionville n'a-t-il pas qualifié le pardon de Bonchamps d'« incroyable hypocrisie <sup>70</sup> » ? Pour ce conventionnel et pour ses pareils, le mot même de pardon n'a aucun sens. On pardonne à des coupables. Mais les Vendéens sont beaucoup plus que des coupables. Ils sont une variété inférieure d'humanité, une « race de brigands », une « race abominable ». La seule chose à faire est d'en purger le sol <sup>71</sup>. Le massacre des Vendéens exprime le mépris de l'homme. A l'inverse, le pardon aux prisonniers républicains manifeste le respect de l'homme créé et racheté par Jésus-Christ. Comme leur espérance, le pardon des Vendéens a un sens contre-révolutionnaire et anti-philosophique.

Toutefois la clémence des Vendéens, il convient de le préciser, n'a eu qu'un temps. En 1794 et les années suivantes, la chronique des combats ne rapporte plus d'épisodes semblables à ceux que nous venons de mentionner. Les ravages des colonnes infernales auraient-ils entraîné une radicalisation de la guerre du côté vendéen ? C'est fort probable et de plus très facile à comprendre <sup>72</sup>. Faut-il invoquer aussi l'exemple des chouans ? Peut-être. En tout cas, ceux-ci ne semblent avoir jamais ressenti les scrupules des premiers chefs vendéens. « Notre guerre est cruelle, écrit en 1796 le chef chouan du Morbihan, Francheville ; point de quartier de part et d'autre. Les prisonniers sont fusillés sur le champ <sup>73</sup>. »

## Conclusion

C'est peu dire que d'évoquer le caractère religieux de la Vendée. Par sa foi, par son espérance, par son esprit de pardon, elle est la religion même. Elle possède une grande richesse spirituelle, richesse cachée, richesse mystérieuse et qu'il est difficile de mettre à jour. De toutes les révoltes contre-révolutionnaires, celle-ci est assurément l'une

<sup>69</sup> — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein...*, p. 271.

<sup>70</sup> — « Ils (les Vendéens) ont, à ce qui se dit, épargné 4 000 des nôtres qu'ils tenaient prisonniers. Le fait est vrai, car je le tiens de la bouche de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissent toucher par ce fait d'incroyable hypocrisie... » (Cité par Tony Catta, *La Vendée, la foi, la patrie. Synthèse du souvenir vendéen*, Paris, 1960, p. 181).

<sup>71</sup> — Nous avons développé ce point dans notre communication (à paraître) au colloque de la Roche-sur-Yon du 22-25 avril 1993 : « Les "lumières" et la Vendée. Les origines intellectuelles de l'extermination ».

<sup>72</sup> — Cette question mériterait néanmoins d'être examinée de plus près.

<sup>73</sup> — « Lettre de Francheville au prince de Bouillon », 12 mars 1796, publiée dans *La Révolution dans l'Ouest de la France vue de l'Angleterre. Guide des sources d'archives et choix de textes*, Nantes, 1989, p. 151-152.



des plus religieuses. On peut la rapprocher à cet égard de la guerre nationale des Espagnols contre Napoléon.

Si l'on ne tient pas compte du caractère religieux, on ne peut s'expliquer ni l'humiliation, ni l'obscurité.

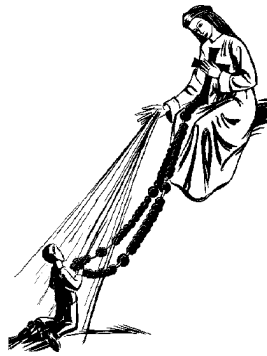
L'humiliation d'abord. En effet, c'est principalement la religion des Vendéens, leur « fanatisme », qui leur vaut le mépris de leurs adversaires. Car, aux yeux des révolutionnaires, disciples des « lumières », il n'est pas de signe plus révélateur de l'infériorité humaine que le fanatisme religieux. Les « fanatiques » doivent être effacés. A Angers et à Nantes, la seule accusation de « fanatisme » suffit pour condamner à mort des femmes et des enfants : on écrit simplement dans la marge la lettre « F » (à fusiller).

L'obscurité ensuite. Par obscurité, nous entendons l'ignorance dont la Vendée fut victime, l'abandon où elle fut laissée, l'isolement qui fut le sien. Ce fut sa grande infortune, et cette infortune eut pour cause sa religion. Le zèle religieux des Vendéens les a rendus suspects aux autres mouvements contre-révolutionnaires de France, lesquels n'avaient pour la plupart que des mobiles politiques. Qui étaient ces intransigeants, ces croisés ? Ils gâchaient tout avec leur extrémisme. On a retrouvé dans les archives anglaises la lettre d'un « royaliste du midi » portant ce jugement très sévère : « Leur étendard (des Vendéens) a trop tôt affiché une révolution complète. Cette faute a rallié à la Convention les républicains chancelants et même une partie des anciens conventionnels. L'appui du zèle religieux, excellent pour le local, est un mobile faux pour le reste de l'empire <sup>74</sup>. » La dévotion des Vendéens les a également séparés de la noblesse émigrée et des princes. Car ces nobles et ces princes étaient acquis à la philosophie des « lumières » : pouvaient-ils prendre au sérieux des soldats qui marchaient au combat en récitant le chapelet ? Enfin l'orientation principalement religieuse de la Vendée militaire n'était pas de nature à lui attirer la sympathie des puissances étrangères. La plupart des souverains et des hommes politiques européens étaient des hommes « éclairés », imprégnés de philosophisme et par conséquent inaptes à comprendre les raisons d'un soulèvement pour la défense de l'Église et de la foi catholique. Curieusement, la seule puissance qui secourut la Vendée fut l'Angleterre, monarchie non catholique, et même jusqu'à une date très récente, violemment hostile à Rome et à tout ce qui sentait le papisme. Les rois Bourbon et catholiques d'Espagne et de Naples n'apportèrent aucune aide réelle. Mais peut-on s'en étonner ? Leurs cours n'avaient-elles pas été pendant longtemps parmi les plus « éclairées » de l'Europe des « lumières » ? Lors d'un colloque récent on a justement souligné « l'isolement politique et idéologique » de la Vendée, attribué non moins justement à « l'indifférence de l'Europe des lumières <sup>75</sup> ». Mais cela ne suffit pas. De l'isolement il faut dire la cause et de l'indifférence la raison. Si l'Europe des « lumières » demeure indifférente, c'est parce que la ferveur du catholicisme vendéen lui

<sup>74</sup> — Cité *ibid.*, 29 septembre 1793, p. 154.

<sup>75</sup> — Expressions employées par Monsieur Xavier du Boisrouvray dans sa communication (à paraître) au colloque de la Roche-sur-Yon d'avril 1993. Cette communication était intitulée : « L'isolement international de la Vendée. Pourquoi ? » Cependant, le titre n'était pas tout à fait approprié. Monsieur du Boisrouvray a fort bien montré l'isolement, mais ne l'a pas entièrement expliqué.

est étrangère, quand elle ne lui est pas odieuse. La clameur vendéenne reste sans écho, parce qu'elle est le cri même de la foi catholique.



# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**